

11983/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 septembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 septembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
Nomination de Mme Trine Birgitte HOUGAARD, membre suppléante pour le
Danemark, en remplacement de Mme Birgitte NYMARK, démissionnaire

E 17010

Bruxelles, le 31 août 2022
(OR. en)

11983/22

SOC 470
EMPL 318

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale Nomination de M ^{me} Trine Birgitte HOUGAARD, membre suppléante pour le Danemark, en remplacement de M ^{me} Birgitte NYMARK, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Birgitte NYMARK, membre suppléante du comité mentionné en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (Danemark).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004¹ qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 21 septembre 2020², le mandat a une durée de cinq ans.

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

² JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement danois a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025:

Ms Trine Birgitte HOUGAARD
Senior advisor
Dansk Arbejdsgiverforening (Confederation of Danish Employers)
Vester Voldgade 113, 1552 København V, Denmark
e-mail: tbh@da.dk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Projet de DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre suppléant
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale³, et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 21 septembre 2020⁴ et du 19 octobre 2021⁵, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période se terminant le 19 octobre 2025.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Birgitte NYMARK.
- (3) Le gouvernement danois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

³ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

⁴ JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1.

⁵ JO C 427 I du 22.10.2021, p. 11.

Article premier

M^{me} Trine Birgitte HOUGAARD est nommée membre suppléante du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M^{me} Birgitte NYMARK pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président/La présidente
